

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Ligne de granulation complète sur la commune principale de l'AIOT Les Rochettes 85590 ST MARS LA REORTHE.

La référence de votre dossier est A-4-BIYT0RLNA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/03/2024 à 11h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **89255090600028**

Raison sociale **GENERATION BIEN CONSTRUIRE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

43 AVENUE DE L'ARBORESCENTE

85500 LES HERBIERS

Signataire

Nom : **COUTAND**

Prénom : **Pierre-Alexandre**

Qualité : **dirigeant**

Adresse électronique : **pa.coutand@gbc-groupe.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 251916383**

Téléphone portable : **+(33) 661441448**

Référent

Nom : **COUTAND**

Prénom : **Pierre-Alexandre**

Fonction : **dirigeant**

Adresse électronique : pa.coutand@gbc-groupe.fr

Téléphone fixe : **+(33) 251916383**

Téléphone portable : **+(33) 661441448**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](#)

Adresse électronique : julie.fournier@gbc-groupe.fr

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Ligne de granulation complète**

Description des activités :

L'activité principale de Génération Bien Construire consiste à récupérer les déchets en polypropylène (PP) des sociétés des différents secteurs industriels situées localement et de les traiter pour en faire la matière première recyclée (MPR) pour la fabrication de son block innovant, mais aussi pour une revente sur le marché. Toujours dans une optique de mettre en avant la Recherche et Développement, GBC souhaite diversifier sa capacité de traitement d'autres polymères, tels que PE, PEHD, PELD... En effet, fort d'une période de 2 ans de recherche et de développement (R&D), GBC commercialise aujourd'hui une solution modulaire éco-responsable fabriquée à partir de PP 100% recyclé, local et recyclable : un vrai modèle d'économie circulaire. Ce block est commercialisé autant pour de la construction et l'aménagement de paysage urbain (Blockto+2), que de la piscine (BlocktoPOOL3) ou de bâtiments agricoles (BlocktoFARM).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Les Rochettes

85590 ST MARS LA REORTHE

X : 400645

Y : 6647707

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 173 m3	D	Le volume stocké par jour est de 173m3.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets résiduels (DIB), rejetés par la purge de lancement et interne au process, seront évacués via un organisme de récupération pour l'enfouissement ou l'incinération.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Mise en place sur le terrain d'une vessie, contenant une ressource disponible en eau d'un capacité de 50m3, complémentaire avec la borne incendie publique.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence de Robinets d'incendie armés et mise en place de formation SST au sein de l'entreprise (salarié sauveteur secouriste du travail).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plansituation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Planensemble.pdf